

DEST. : COMITÉ SPÉCIAL SUR LA RÉFORME ÉLECTORALE

EXP. : Sharon Howarth

DATE : 6 octobre 2016

=====

1. MES COMMENTAIRES SUR LES PRINCIPES QUI GUIDENT LE COMITÉ SPÉCIAL SUR LA RÉFORME ÉLECTORALE
2. AUTRES VALEURS ÉVALUÉES --- Simplicité, gouvernement majoritaire, référendum
3. CONCLUSION

=====

1. MES COMMENTAIRES SUR LES PRINCIPES QUI GUIDENT LE COMITÉ SPÉCIAL SUR LA RÉFORME ÉLECTORALE

Principe 1 : Efficacité et légitimité

Un système électoral efficace est un système où les sièges au Parlement sont attribués selon la proportion des votes qu'un parti ou un individu obtient. Un système électoral efficace mesure en parts égales et offre égalité, équité, efficacité et choix pour l'électeur. Le système ne devrait pas exiger un vote stratégique. Il devrait permettre aux électeurs de voter librement pour les candidats et les partis de leur choix et de facilement demander des comptes à leurs représentants.

Principe 2 : Participation des électeurs

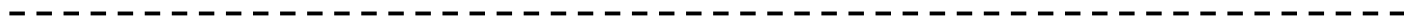
Quand les gens auront goûté à un système électoral plus démocratique et se rendront compte qu'il y a plus de chance que leur vote compte dans l'élection d'un candidat qu'ils appuient, ils seront davantage mobilisés pour aller voter.

Au fil des décennies, les gens se sont rendu compte que leur vote ne mène à rien, qu'il sert rarement – sinon jamais – à élire un candidat qu'ils appuient véritablement et qu'ils doivent voter pour un candidat qu'ils n'appuient pas pour empêcher un candidat qu'ils appuient encore moins d'être élu. C'est ce qu'on appelle le vote stratégique, qui exige beaucoup de travail et de recherche pour finir par voter pour quelqu'un qu'on ne veut pas vraiment.

Principe 3 : Accessibilité et inclusion

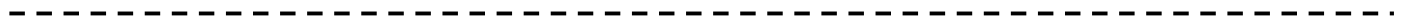
Un système électoral comme le système majoritaire uninominal à un tour (SMUT) est considérablement complexe. Le vote stratégique, que les électeurs se sentent obligés de faire, exige beaucoup de travail et représente une tâche complexe. Ailleurs dans le monde, les gens votent dans le cadre de systèmes de représentation proportionnelle, ce qui n'est pas une tâche difficile.

Jumelée à l'inclusion, la diversité est une force. Un système de représentation proportionnelle faciliterait l'élection de députés reflétant la diversité canadienne. Il faciliterait également l'élection de candidats indépendants populaires.



Principe 4 : Intégrité

L'intégrité consiste à reconnaître que notre système électoral actuel, le SMUT, n'est plus le système le plus démocratique au monde. L'intégrité, c'est affirmer que, avec le SMUT, les sièges au Parlement ne sont pas attribués aux partis politiques ou aux individus en fonction des suffrages qu'ils ont obtenus. L'intégrité, c'est avoir le courage de le reconnaître et de créer un système électoral à représentation proportionnelle fait pour le Canada.



Principe 5 : Représentation locale

La représentation locale est une bonne chose, tant qu'elle n'empêche pas le vote d'une personne de contribuer de façon importante à l'élection d'un candidat qu'elle appuie réellement. Avec le SMUT, de nombreux candidats ont été parachutés dans des circonscriptions. Ces candidats n'ont rien de local. Un système électoral à représentation proportionnelle « pourrait » ne pas permettre d'avoir un représentant local, mais l'électeur pourra avoir accès à ce représentant et pourrait avoir la possibilité de l'élire à une prochaine élection.

Même si le candidat n'est pas de la région, comme cela peut se produire dans certains systèmes électoraux à représentation proportionnelle, un citoyen aurait toujours la possibilité de communiquer avec l'un ou l'autre des députés dans sa circonscription – quelle que soit l'étendue de la circonscription – et aurait toujours la possibilité de voter pour lui ou contre lui à l'élection suivante.

Il est plus important de profiter de la représentation proportionnelle et de ses nombreux avantages que d'avoir un représentant local, d'avoir un système ou un bulletin de vote soi-disant simple et d'obtenir une majorité si elle ne provient pas des électeurs.



2. AUTRES VALEURS ÉVALUÉES – Simplicité, gouvernement majoritaire, référendum

a) SIMPLICITÉ (du système ou du bulletin de vote)

N'importe qui opérerait pour la « simplicité ». Qui affirmerait vouloir un système – ou d'ailleurs toute autre chose dans la vie – qui serait compliqué? De prime abord, cette question semble valide.

Si un bulletin de vote simple signifie avoir une colonne ou deux, cela ne peut certes pas être considéré comme quelque chose qui n'est pas simple. Quel est donc le but d'une telle question? Vise-t-elle à appuyer un bulletin de vote SMUT ou sous-tend-elle que le SMUT est un peu plus facile à compter, mais comporte également un élément d'« iniquité » et n'entraîne pas les meilleurs résultats démocratiques?

Si la simplicité c'est :

- devoir voter de façon stratégique
- un vote qui ne sert pas à élire un candidat que j'appuie – ce qui s'est produit dans la grande majorité des cas

alors je ne choisirais pas la « simplicité » ou l'option la plus simple.

Si la simplicité signifie simplement devoir voter tous les quatre ans, une majorité le fera. Bien qu'une majorité soit plus simple, je n'appuierais pas une majorité si la majorité qu'obtient un parti est « bidon » et ne représente pas honnêtement ce que les électeurs ont vraiment accordé à ce parti. Si le parti a obtenu 40 % des suffrages, c'est 60 % de la population qui est dupée. Ainsi, 60 % des électeurs paieront pour un Parlement qui adopte des lois avec lesquelles ils ne sont pas d'accord. Le système électoral peut être simple ou le plus simple qui soit, mais il n'a aucune valeur s'il s'oppose à ce que la majorité des électeurs veut et appuie.

Le plus simple serait de ne pas avoir à voter du tout et d'avoir une dictature. À la mort du dictateur, un membre de la famille prend la relève. Très simple. Est-ce ce que l'on souhaite? Absolument PAS.

b) GOUVERNEMENT MAJORITAIRE

Si un gouvernement majoritaire est élu légitimement par des suffrages effectivement exprimés, il a la légitimité. Si l'élection d'un gouvernement majoritaire signifie une majorité bidon et ne représente pas les suffrages exprimés, le système est manifestement inéquitable et antidémocratique. Cette majorité bidon peut faire en sorte que 60 % et plus des électeurs ne seront pas réellement représentés et que ceux qui détiennent cette majorité bidon pourront faire adopter des lois pendant quatre ans sans obstacle. Si c'est ce que l'on entend par « se donner un gouvernement majoritaire », alors c'est inéquitable et antidémocratique. Il existe des systèmes électoraux plus équitables.

c) RÉFÉRENDUM

Un référendum n'est pas nécessaire puisqu'une « loi du Parlement » est « légitime ». Ceux qui veulent la simplicité voudront une « loi du Parlement ».

Il y a une tonne d'enjeux qui n'intéressent pas la population ou qui ne correspondent pas à son principal intérêt. Il arrive aussi souvent que la population ne comprenne pas le lien d'un enjeu avec ses questions. Il n'est pas nécessaire de consulter la population au complet pour obtenir son approbation. C'est ce que le Parlement doit faire, et c'est là où un système électoral plus démocratique – où les sièges au Parlement seraient attribués au prorata des suffrages – fera fonctionner le Parlement de façon plus équitable.

La structure du Comité sur la réforme électorale reflète le suffrage populaire; elle reflète donc fidèlement les intentions des électeurs et est légitime. Le Comité a entendu des témoins experts pendant des mois et est bien qualifié pour prendre une décision éclairée fondée sur ce que la majorité de ces témoins a exprimé. Les femmes et les Autochtones ont obtenu le droit de vote en vertu d'une loi du Parlement. Une « loi du Parlement » est légitime dans ce cas.

J'ai des valeurs conservatrices. Le Parti conservateur d'aujourd'hui n'est pas le Parti progressiste-conservateur avec lequel j'ai grandi et il ne représente pas mes valeurs les plus importantes – au sommet desquelles trône la démocratie.

J'ai suivi les travaux du [Comité sur la chaîne CPAC](#), avec tous les témoignages d'experts des plus intéressants que le Comité a entendus, et chaque fois, les représentants du Parti conservateur dirigeaient leurs questions vers la nécessité d'un référendum. Je n'ai jamais senti d'effort de leur part pour s'intéresser aux différents types de systèmes électoraux. Leurs questions étaient opiniâtres – il faut un référendum. Ils ne m'ont pas semblé vouloir améliorer la démocratie ou appuyer véritablement les électeurs.

=====

3. CONCLUSION

Aux libéraux qui siègent à ce Comité, je vous implore d'avoir le même courage que votre chef et que votre parti ont démontré avant la dernière élection. Vous avez promis que cette élection serait la dernière avec le SMUT et que vous feriez entrer notre système électoral dans le 21^e siècle.

Un plus grand nombre d'électeurs – surtout chez les plus jeunes – votaient pour la première fois parce qu'ils ont cru à cette promesse du Parti libéral. Il serait décevant et décourageant de rompre une promesse et d'opter pour un système autre qu'une forme de représentation proportionnelle adaptée à la réalité canadienne, qui reflète véritablement les intentions des électeurs.

Si certains d'entre vous n'appuient pas une forme de représentation proportionnelle adaptée à la réalité canadienne, les électeurs seront terriblement déçus et se demanderont pourquoi vous avez fait cette promesse. Ils se demanderont pourquoi vous avez fait participer tout le monde dans ce processus sans, au final, être en mesure de proposer un système électoral qui représente les électeurs, sans être obligé de consulter la population.

Les libéraux veulent être « équitables ». C'est ce que vous êtes. Ce n'est pas équitable d'abandonner votre position majoritaire à ce Comité pour plaire à une minorité et l'apaiser – ce serait une atteinte à la démocratie. Être équitable, c'est appuyer la majorité.

Il ne tient qu'à vous, membres du Parti libéral qui siègent à ce Comité, de le faire. Vous voulez être considérés comme « équitables ». Acceptez alors le changement nécessaire et soyez courageux.

Cordialement,

Sharon Howarth